

Compte-rendu du Conseil d'Administration Jeudi 10 octobre 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 10 octobre 2024, sur convocation du chef d'établissement adressée le 1^{er} octobre 2024, sous la présidence de Monsieur GAGNOL, proviseur.

Présence au Conseil d'Administration :

Qualité	Titulaires	Prés.	Abs	Exc	Suppléants	Prés.	Abs	Exc
Membres de droit interne								
Chef d'établissement	M. GAGNOL Olivier	X			/			
Adjointe	Mme TRAN Marjolaine	X			/			
Gestionnaire	Mme CHÉRON Gaëlle	X			/			
CPE	Mme ROSTIAUX Pauline	X			/			
DDFPT	M. TIXIER Christophe	X			/			
Elus locaux								
Représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire								
Vice-président du Conseil Régional	M. CHÉREAU Antoine			X	Mme BERNARD Lydie			
Conseiller Régional	M. BARRÉ Philippe		X		M. FILLET Jean-Patrick			
Représentants du Conseil Municipal								
Adjoint au Maire des Affaires Scolaires	M. BOUANCHEAU Patrice		X		/			
Représentant Communauté de Communes	M. MANDIN Patrick		X		/			
Personnalité qualifiée								
/								
Représentants des Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme COURBET Florence	X			M. THIEBAUT Éric M. DAVIAUD Cyriaque M. BOURDIN Laurent Mme SAVIDAN Mélanie Mme LUGNIER-FAURRE Elise Mme GUILLAUD Nathalie Mme CESBRON Nathalie			
	Mme FRANCOZ Florence	X				X		
	Mme BAHUAU Nadège			X		X		
	Mme FOISSEY Marie-Pierre	X						
	M. MEIGNANT Ludovic M.							
Personnels ATSS Personnels Agents Régionaux	Mme RETAILLEAU Marylène			X	M. LAMBERDIERE Laurent Mme AUDOUARD Sandra Mme THIEBAUT Frédérique	X		
	Mme ENFREIN Monique	X						
	Mme FOURNIER Maryline	X						
Représentants des parents d'élèves								
Parents d'élèves	Mme LANSSADE Emmeline	X			Mme CHARPENTIER Virginie M. DUTREIN Mickaël Mme CAILLAUD Monique			
	M. BARRETEAU Sébastien		X			X		
	Mme ZAHM Françoise	X						
	Mme MAILLOT Angélique			X				
	M. LEBON Alexandre		X					
Représentants des Elèves								
Elèves	M. NOEL Maxence		X		Mme BERGER Enéa			X
	Mme GRONDIN Camille		X					

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 15.
Le conseil d'administration peut siéger valablement

Mme TRAN prend en charge le secrétariat de séance.

Le président de séance rappelle que la rotation se poursuit entre les collègues.

La séance débute à 18h07.

1. Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 13/06/2024

Le Compte-rendu du CA du 13/6/24 est soumis au vote.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

1.2. Ordre du jour du présent conseil

M. le Président indique aux membres que

- le point 2.12 Décision budgétaire modificative pour vote 2024 N° 8 est reporté au prochain CA du 7 novembre 2024
- le point 3.1 Rapport Annuel de Fonctionnement Pédagogique est également reporté
- le point 3.7 Convention EMAS est ajouté à l'ordre du jour

Mme Chéron montre une photo prise ce midi dans la cour centrale.

Mme Courbet demande s'il est possible de modifier le bandeau avec la photo d'octobre rose prise ce jour.

M. Gagnol est favorable.

Il souligne l'implication de Mme Bauchet pour la confection des trois nœuds.

Le repas rose a été apprécié.

2. Affaires financières

2.1. Occupation des logements de fonction 2024-2025

Mme la Secrétaire Générale présente le tableau d'occupation des logements de fonction.

Sept logements sur 10 sont occupés sous le régime de la Nécessité Absolue de Service, dont un avec une demande de dérogation en cours. Une Convention d'Occupation Précaire sera soumise à approbation au point suivant. Un est vacant mais utilisé en nuitée par une CPE contractuelle. Un est vacant en attente de travaux de remise en état depuis plusieurs années.

Le Président du Conseil soumet cette proposition au vote.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.2. Mise à disposition de logement en COP – logement N°10

Mme la Secrétaire générale précise aux membres du conseil que ce logement était mis à disposition d'un professeur en Convention d'occupation précaire depuis des années. Un nouvel enseignant a fait part de son souhait d'occuper ce logement à compter du 01/09/2024. Le montant de la redevance a été fixé par le service des domaines le 26/06/2023 à 377.00 €.

Le Président du Conseil soumet cette proposition au vote.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention		Nombre de votes CONTRE	

2.3. Prise en charge d'une chambre CPE contractuelle

Mme la Secrétaire générale explique qu'une des deux CPE est contractuelle et reste au lycée deux nuits par semaine dont une par obligation du fait de son astreinte.
Il est proposé de prendre en charge ces nuits soit 34 euros sur 36 semaines.

Le Président du Conseil soumet cette proposition au vote.

Résultat du vote de la délibération (points 2.2 et 2.3)

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.4. Plan leds 2024 – CP 22 novembre 2024

Mme la Secrétaire générale rappelle que la Région participe aux achats de fourniture pour l'entretien des locaux, dès lors que la pose est assurée par le personnel de l'établissement. Le Lycée a déjà pu bénéficier de 3 plans pour la mise en place de leds, un plan pour le remplacement de dalles de plafond et un plan pour le remplacement de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité, soit 44 884.40 € au total.

Sur la dernière demande qui sera présentée à la Commission Permanente de Novembre, il nous a été demandé de nous limiter à la tranche 1 de notre projet de relamping évalué à 25 000 €.
Aussi, et par anticipation, il est demandé l'autorisation de signer la convention à hauteur des 4 991.09 € de la tranche 1.

Question des enseignants sur la procédure pour signaler un problème : Faire un GLPI conseillé par Mme Chéron

M. Dutrein demande où les leds seront installées : Mme Chéron précise qu'il s'agit du rez-de-chaussée du bâtiment A.

M. Gagnol précise que l'enjeu est de moderniser l'établissement.

Le Président du Conseil soumet cette proposition au vote.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.5. Convention équipement 2024 06825 MPMIA

Mme la Secrétaire Générale explique que certaines conventions d'équipement passent hors PAREO et sont étudiées directement entre la Région et les corps d'inspection.
C'est le cas pour cette convention qui prévoit le Rétrofit d'une ligne de production en Maintenance.
Le projet est de 27 600.00 € intégralement financé par cette subvention.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.6. Convention assistance informatique CRID

Mme la Secrétaire Générale explique que les postes du réseau administratif sont maintenus par un service du Rectorat, dont la gestion financière est déléguée au Lycée Jules Verne de Nantes. La convention prévoit une cotisation annuelle en fonction de la catégorie de l'établissement. Pour le Lycée Jean Monnet, cela représente 360.00 euros par an.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.7. Convention de mise à disposition des plateaux techniques

Mme la Secrétaire Générale rappelle que depuis plusieurs années, l'ICAM sollicite l'établissement pour utiliser la ligne SAVONIC. Les tarifs de mise à disposition des ateliers sont de 200.00 € par jour. La proposition de convention prévoit 1 jour en 2024 et 2 jours en 2025.

Les enseignants estiment que le coût est modéré.

M. Gagnol indique que les tarifs 2025 seront globalement réévalués, sauf ceux-là car cela nécessiterait de modifier la convention dont la temporalité est sur l'année scolaire alors que les tarifs sont votés par année civile.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.8. Contrat de contrôle de puissance des chaudières

Mme la Secrétaire Générale rappelle que cette convention avait déjà été proposée au vote mais n'avait pas été validée faute de devis comparatif.

Cela concerne 3 chaudières. Les deux offres proposent des tarifications très différentes (1 668.00 ou 3 588.00 € TTC). Il est proposé de retenir la moins disante pour cette prestation triennale.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention		Nombre de votes CONTRE	

2.9. Contrat de maintenance SSI

Mme la Secrétaire Générale explique que suite à une rencontre avec le commercial de CHUBB qui maintient 3 SSI du Lycée (sur 4), il a été décidé de regrouper les deux contrats existants en un seul à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour rappel, seul ce prestataire peut maintenir ces SSI du Lycée, lui seul détient les codes du constructeur.

Le tarif est réévalué chaque année avec une formule de révision.

Au total, cela représente un total de 13 554.42 € par an, hors pièces et main d'œuvre.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention		Nombre de votes CONTRE	

2.10. Contrat de maintenance du désenfumage naturel

Mme la Secrétaire Générale explique que le désenfumage naturel non asservi n'est pas prévu dans la prestation de CHUBB. Mais pour simplifier les échanges entre les entreprises, il est proposé de choisir le même prestataire que CHUBB a choisi dans sa prestation pour le désenfumage naturel asservi.

Ce prestataire est ADIM, il propose un contrat à 1 055.73 € par an à compter du 2 janvier 2025. Une offre comparative est très légèrement supérieure.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération (points 2.8, 2.9 et 2.10)

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.11. Décision budgétaire modificative pour information 2024 N° 6 et N°7

Mme la Secrétaire Générale informe les membres du conseil des modifications effectuées sur la N°6:

- Ouverture des crédits Plan Dalles de plafond suite à la CP d'Avril 2024 + 3 269.15 € ALO
- Ouverture des crédits de taxe d'apprentissage non répartis 2023 + 42 173.09 € AP
- Ouverture de la subvention d'équipement PAREO 2024 (laboratoires) + 7 828.00 € OPC

Puis sur la Décision modificative n°7 :

- Ouverture d'un reliquat de subvention REEP déspecialisé (pour l'EEP) + 2 120.00 € AP
- Suppression de la subvention Droits de reprographie non reçue - 600.00 € AP
- Ouverture de la Subvention Classe engagée 23/24 + 1 000.00 € AP
- Diminution de la prévision pour les Ressources Pédagogiques - 204.00 € AP
- Ouverture de la ligne « Lait et Fruits à l'école » pour le SRH + 1 531.18 € SRH
- Sur la participation des familles pour Bruxelles - 180.00 € AP
- Sur la participation des familles pour Jublains - 30.00 € AP
- Sur la participation des familles pour le Printemps théâtral + 630.00 € AP
- Sur la participation des familles pour Rome - 531.00 € AP
- Sur la participation des familles pour Toulouse + 90.00 € AP
- Sur la participation des familles pour la Hongrie + 400.00 € AP

2.12. Décision budgétaire modificative pour vote 2024 N° 8 (reporté)

2.13. Tarifs 2025

Mme la Secrétaire Générale rappelle que suite à deux exercices largement déficitaires sur le Service restauration et Hébergement, il faut encore prévoir une hausse des tarifs. Selon l'INSEE, l'inflation prévisible sur 2024 est estimée à 2.5%. Il est proposé de réévaluer les tarifs de restauration en ce sens, sauf pour le tarif Agents Régionaux qui est limité par la Région, sur lequel les agents de catégorie C sont ajoutés.

M. Dutrein estime choquant que des personnels payent moins cher leurs repas que les élèves.

Les représentants des enseignants notent qu'il manque un tarif pour les internes externés qui sera donc ajouté et augmenté de 2.5%.

Il est proposé de prévoir un deuxième tarif pour la mise à disposition de l'atelier à compter du 1^{er} septembre 2025 à 230 euros par jour. Le Tarif de l'amphithéâtre est augmenté à la demande des membres du conseil : 100 euros.

M. Dutrein trouve anormal de facturer une carte de self qui dysfonctionnerait.

Les autres tarifs ont été revus à la hausse pour certains pour être au plus près du coût réel.

Le Président du Conseil soumet au vote ces tarifs.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.14. Taux de participation aux charges communes 2025

Mme la Secrétaire Générale propose de maintenir les taux actuels, à savoir :

- 35% sur les recettes d'internat
- 20% sur les recettes de repas

Le Président du Conseil soumet au vote ces taux.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.15. Répartition des charges SRH 2025

Mme la Secrétaire Générale présente les clés de répartition des charges entre le service restauration et hébergement et le service administration et logistique.

Les proportions restent inchangées pour la plupart sauf pour les nuisibles (60% au lieu de 66%) et la ligne chauffage est supprimée puisque le nouveau marché de performance énergétique doit être mis en œuvre dès le retour des vacances d'automne.

Le Président du Conseil soumet au vote cette répartition en vue de préparer le budget 2025.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.16. Recettes exceptionnelles

Mme la Secrétaire Générale informe qu'il s'agit de deux opérations à solder :

- Un trop perçu sur un recouvrement d'huissier de 0.12 €
- Un reliquat non restituable sur une convention d'équipement de 2.39 €

Soit un total de 2.51 € à passer en recette exceptionnelle.

Le Président du Conseil soumet au vote cette opération.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.17. Collecte taxe d'apprentissage 2023 et 2024

Mme la Secrétaire Générale explique que la collecte de la taxe d'apprentissage 2023 a terminé avec un solde honorable de 43 335.03 €. Au cours de l'été 2024, deux nouveaux versements sont intervenus au titre des fonds non répartis à hauteur de 42 173.09 €, portant ainsi la collecte totale 2023 à 85 508.12 € ce qui est beaucoup plus que les autres années.

Pour 2024, le premier versement est déjà de 37 077.72 €, ce qui est de bon augure puisque l'année dernière au même moment le versement n'atteignait que 17 257.29 €.

2.18. Bilan des aides sociales 2023/2024

Mme la Secrétaire Générale présente le bilan d'utilisation des aides sociales avec une utilisation en baisse cette année malgré les informations données à chaque rentrée auprès des familles et des élèves.

Au total, 28 élèves ont été aidés pour un total de 4 258.36 €, essentiellement pour la restauration et l'internat.

3. **Affaires pédagogiques**

3.1 Rapport annuel de fonctionnement pédagogique 2023-2024

La présentation du RAFP est reportée au Conseil d'Administration du 07 novembre 2024.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants		Nombre de votes POUR	
Nombre d'abstention		Nombre de votes CONTRE	

3.2 Convention pour le salon de l'orientation de Cholet

M. le Proviseur informe que l'Établissement sera représenté au carrefour de l'orientation, des métiers, et de l'entreprise de Cholet, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2024. Le coût est de 600.00 €.

M. le Proviseur remercie M. TIXIER, DDFPT, pour la prise en charge de l'organisation, son investissement personnel, ainsi que les enseignants qui y participeront.

M. le Proviseur informe que nos classes de 1ères et de terminales sont positionnées pour une visite de ce même forum le vendredi 22 novembre, le matin.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.3 Convention de mini-Entreprise

M. le Proviseur informe que l'équipe du Bac Pro CIEL a l'intention de prolonger son projet de mini-entreprise, sous la houlette de EPA, Entreprendre Pour Apprendre, une fédération de 17 associations loi 1901, agréée par le Ministère.

L'objectif est d'insuffler aux jeunes l'envie et la confiance d'entreprendre leur vie en leur permettant d'acquérir des compétences et une ouverture d'esprit utiles à leurs démarches d'avenir.

L'adhésion permet de rapprocher les jeunes, les mentors et les encadrants autour d'un projet collectif au service de la réussite et de l'orientation des jeunes.

Ici, le projet consiste à réhabiliter des matériels informatiques hors d'usage, à destination d'associations ou de publics nécessiteux.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.4 Convention et avenant GIP automatisme et productions industrielles

M. le Proviseur propose de renouveler l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ; celui-ci apporte, à l'échelle du territoire de la Vendée et des Pays de la Loire, le soutien nécessaire au développement de l'activité des PME via un plateau technique autour des automatismes et de la production industrielle.

La PFT met à disposition des entreprises et des centres de formation ses équipements, ses compétences, ses outils et services. Ce dispositif et la mutualisation des forces et moyens de ses membres permettent de développer et transférer de nouvelles technologies vers les entreprises.

Le principe est d'accompagner les entreprises dans l'innovation, renforcer leur compétitivité tout en améliorant la formation.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.5 Convention d'accueil de stagiaires auprès d'enseignants

M. le Proviseur constate que le Lycée Polyvalent, et surtout ses enseignants, est toujours autant reconnu pour la qualité de son enseignement.

Ainsi, un de nos anciens élèves a-t-il sollicité Mme LAOUAOUJJA, enseignante d'Histoire-Géographie et HGGSP, afin de découvrir de l'intérieur le métier d'enseignant.

De même, trois étudiants en STAPS ont également sollicité l'équipe d'EPS.

Cet accueil passe par une convention avec l'Université de Nantes.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.6 Gratifications et objets commémoratifs

Mme la Secrétaire Générale informe les membres du Conseil que pour la cérémonie de remise des diplômes du 18 octobre prochain, des objets commémoratifs seront offerts aux lauréats. La dépense totale est inférieure à 300 € et prise en charge par le lycée.

Les éco délégués se verront remettre un tote bag ou un T-shirt pour leur investissement.

Lors de la venue d'élèves de pays étrangers ou lorsque le lycée visite des établissements à l'étranger, il est important de pouvoir offrir un petit souvenir d'une valeur symbolique. Le lycée disposait jusque là de reliquats de stylos, gourdes, tote bags ou T-shirts mais le stock s'amenuise.

Il est proposé d'acheter un nouvel objet dont l'utilisation restera soumise à l'accord du Conseil.

Le Président du Conseil soumet au vote ces gratifications.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.7 Convention EMAS

L'EMAS, Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité, est composée de professionnels de l'AREAMS, Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social.

Le service est autorisé par l'ARS des Pays de la Loire, et est financée par l'Assurance Maladie. Elle est saisie par l'Etablissement.

Un de nos élèves, en classe de seconde, bénéficiait de ce dispositif et la poursuite de celui-ci est une demande de l'équipe pédagogique, et éducative.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour est épuisé. M. le Président lève la séance à 19h39.

La secrétaire de séance



Le Président



